

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 avril 2011

### **Présidence : Stéphanie LAMMAR**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M<sup>me</sup> De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M<sup>mes</sup> Budry, Donnet, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Buchs, Chiorino, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s Mmes Fries-Walzer et Vaucher

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en lisant l'ordre du jour :

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2011
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
  1. Qualité de vie dans le secteur Gabelle/Noirettes/Caroubiers/F. Meunier/Léopard/Av. de la Praille **R**
  2. Pour la salubrité et la sécurité dans notre immeuble **R**
5. Proposition du Conseil municipal relative à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal **169-2011 P**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption d'un nouveau règlement du cimetière **171-2011 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption du règlement régissant l'octroi d'une allocation unique d'encouragement à l'accès à la culture et au sport pour les enfants et les jeunes de la Ville de Carouge **172-2011 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010 **173-2011 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir **174-2011 P**
10. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de l'administration communale dans les locaux des bâtiments Montanrouge-DelaFontaine-Mairie (MODEMA) **175-2011 p**
11. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné au réaménagement du préau de l'école primaire Jacques-Dalphin comprenant un jeu multifonctions, un parcours d'équilibre, un mini foot, la rénovation du sol souple de la structure de grimpe existante et des peintures de jeux au sol ainsi que la réfection des barrières et du portail **176-2011 P**
12. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-rouge suisse pour son aide d'urgence aux victimes du séisme au Japon **177-2011 P**

- 13. Projets de délibérations
- 14. Propositions individuelles
- 15. Motions
  - 1. Motion 75 : TSHM R
  - 2. Motion 67 : locaux pour les jeunes R
- 16. Résolutions
- 17. Questions

## **0. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2011**

**Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2011 est adopté à l'unanimité.**

### **1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. Nobs**

La première communication fait suite à une question posée par M. Paparou concernant la problématique des subventions des vélos électriques. Cette action a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2010. L'achat d'un vélo électrique effectué entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pouvait bénéficier d'une subvention. En 2011, le système est maintenu pour les vélos achetés entre le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Étant donné que l'information n'a pas été diffusée pour les achats de vélos électriques effectués entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil administratif a décidé que la subvention est tout de même attribuée pour un achat effectué durant cette période. Ainsi, l'achat d'un vélo électrique effectué dès le 1<sup>er</sup> septembre 2010 peut bénéficier de cette subvention sur présentation au SCA, avant le 10 décembre 2011, de la facture idoine. Il n'est pas encore connu si cette action est poursuivie en 2012, car l'État proposait cette formule. Une communication sera faite dans le prochain Carouge en ce sens.

M. Paparou est très satisfait de la réponse de M. Nobs.

La deuxième communication concerne la proposition individuelle de M. Walder sur l'aménagement du Rondeau, faite au Conseil municipal du 24 mars 2011.

M. Nobs ne donne pas lecture de la lettre, mais souligne les points évoqués par M. Walder.

La problématique concerne l'édicule face à Emmaüs au niveau de l'arrêt de bus direction Route de Drize. Ce bâtiment, ainsi que l'abri-vélos vétuste et délabré situé juste à côté appartiennent l'un au domaine privé de l'État de Genève et l'autre au domaine public cantonal. La commune a déjà requis à plusieurs reprises la réaffectation de cet édicule en abris bus des TPG, il a également été souhaité de réhabiliter cet édicule dans l'attente du CEVA. Comme le tram devrait réutiliser la boucle de rebroussement pendant les travaux du CEVA au Bachet, des travaux devraient être engagés sur cette partie de l'édicule concerné à l'arrêt du tram. Le bâtiment utilisé par la Zot Compagnie fait partie du secteur dont le droit de superficie a été négocié avec le groupe hôtelier qui souhaite construire un hôtel. D'ici quelques mois, ce bâtiment devrait être démolé. M. Nobs évoque aussi qu'au parking adjacent à la Route de Saint-Julien et aux espaces alentour, des remarques sont liées aux clôtures et à la plantation de gazon à Raymond Follereau. Le TVE peut effectuer une intervention dite « légère » sur la base d'un projet, à ce jour la commune n'a pas connaissance du réaménagement partiel des arrêts de tram envisagé par les TPG. En tous les cas, l'Office des bâtiments du DCTI devra être consulté en tant que propriétaire, et les TPG en tant qu'utilisateurs. Il rappelle que le parcellaire du Rondeau est composé d'un domaine public cantonal, d'un domaine public communal et de propriétés privées appartenant à des privés, à l'État et à la Ville de Carouge. Le pilotage de ce secteur devrait revenir à l'État de Genève comme le projet d'élargissement de la Route de Drize et en lien avec ce projet d'élargissement. On devrait à terme envisager des réaménagements sur ce secteur, mais pour l'instant aucun projet de réaménagement n'a été proposé à la Ville de Carouge par

l'État de Genève. Tout le détail de la réponse est contenu dans un courrier de deux pages que les membres du Conseil municipal pourront consulter à loisir, M. Nobs répondra volontiers aux questions lors de la prochaine séance.

La troisième communication répond à une autre intervention de M. Walder lors du Conseil municipal du mois de mars suite à la lettre que le Conseil administratif avait omis d'écrire au président du Grand Conseil. Il donne lecture de la lettre, envoyée le 7 avril.

*Par la présente, le Conseil administratif de la ville de Carouge souhaite revenir sur la question du PL 10516-B notamment suite au courrier que vous avez adressé au Conseil municipal le 21 janvier dernier. Le rapport de la commission des travaux du Grand Conseil déposé le 10 janvier dernier a suscité des interrogations et des malentendus au sein de notre commune. Afin de dissiper toute ambiguïté, le Conseil administratif tient donc à préciser les points suivants :*

*Lors de son audition du 7 décembre 2010, le soussigné a clairement rappelé que le Conseil municipal de Carouge a été saisi par une pétition émanant de l'Association des habitants du quartier de la Tambourine, et que le Conseil municipal avait été fortement sensibilisé par cette pétition. Le Conseil municipal a donc décidé de soutenir cette association qui a fait recours contre l'autorisation de construire du bâtiment projeté. L'association des habitants s'oppose à toute nouvelle construction sur le site avant l'élaboration du nouveau plan localisé de quartier qui tenait compte de la situation connue à ce jour.*

*À la suite de cette déclaration, un député a demandé au soussigné pourquoi le Conseil administratif a préavisé favorablement deux autorisations de construire déposées. Il lui a répondu que le Conseil administratif a estimé qu'il ne pouvait malheureusement pas procéder autrement puisqu'il n'a pas compétence à s'opposer à un PLQ en force.*

*Le Conseil administratif partage donc le souhait de l'association des habitants de voir les discussions reprendre et aboutir en concertation large à un nouveau plan localisé de quartier tenant mieux compte des contraintes du site et de la densité déjà présente dans le secteur Battelle-Tambourine. Dans cette perspective, le Conseil administratif de la Ville de Carouge demande que d'autres pistes soient explicitement explorées pour l'implantation du bâtiment prévu.*

*Souhaitant que par ces précisions les doutes éventuels puissent être levés, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.*

M. Buchs a fait la demande de la lecture de la lettre au Grand Conseil, elle se fera le jour où il traitera du point lié à la Tambourine.

M. Walder remercie M. Nobs.

La quatrième communication répond à la question de Mme Molinari sur les cunettes glissantes des nouveaux aménagements de la rue Jacques-Dalphin. Une amélioration a été apportée puisqu'elles ont été sablées et ne devraient donc plus créer des dangers pour les utilisateurs en cas de pluie ou de forte humidité. La rampe à l'entrée de la Maison Delafontaine dont une partie était trop lisse a également été sablée.

La cinquième communication répond à la question de M. Schmutz concernant la rue Fernando Corena. Le Conseil administratif a entrepris des démarches auprès de la Commission cantonale de nomenclature. Cette rue serait aux Noirettes dans le cadre du projet des Épinettes.

La sixième communication concerne deux documents qui ont été diffusés au Conseil municipal, dont un dossier CEVA qui vise à rassembler les principaux documents échangés avec l'État de Genève et les CFF dans le cadre des négociations CEVA. M. Nobs observe

qu'il s'agit là d'une source d'informations intéressante et importante. Une brochure de la Direction romande de l'architecture a également été transmise aux membres du Conseil municipal et contient aussi des renseignements intéressants concernant l'architecture.

### **Communications de Mme De Haller**

Mme De Haller présente les quatre nouveaux agents de la police municipale engagés le 1<sup>er</sup> mars au sein de la Ville de Carouge. Trois d'entre eux ont terminé leur formation avec succès à la fin du mois de février 2011 et un quatrième a été engagé afin de remplacer un collaborateur.

*Monsieur Rodrigo Dos Santos est au bénéfice de CFC de réparateur et de mécanicien sur automobiles. Il a travaillé en qualité de mécanicien et de magasinier.*

*Ses loisirs se partagent entre le sport (football, ping-pong, natation, ski, etc.), le cinéma, la littérature, les voyages, ainsi que de bons moments avec les amis.*

*Monsieur Mario Pitticchio est au bénéfice d'un CFC et d'un diplôme de technicien en qualité de mécanicien sur machines. Il a par la suite créé un garage de motos au sein duquel il a travaillé pendant 14 ans.*

*Lors de son temps libre, il pratique la moto de vitesse sur circuit, la course à pied, la natation, le ski le full-contact et la cuisine.*

*Monsieur Michael Wakker est au bénéfice d'un CFC de mécanicien poids lourd. Il a par la suite travaillé en qualité de mécanicien et agent de sécurité. Par ailleurs, il a collaboré au sein d'un corps de pompiers volontaires pendant plusieurs années.*

*Ses intérêts se portent sur le tir sportif et la grimpe.*

*Monsieur Nicolas Baeriswyl est au bénéfice d'un CFC de peintre en automobiles. Il a par la suite rejoint directement le domaine de la sécurité en travaillant en qualité de garde-frontière, garde du corps, convoyeur de fonds, garde d'aéroport et agent municipal au sein d'une grande commune.*

*Ses intérêts portent sur la musique et la moto.*

Nous leur souhaitons à tous une cordiale bienvenue au sein de notre administration et plein succès dans le cadre de leur fonction.

La deuxième communication répond à la proposition individuelle de Mme Françoise Wermeille lors du Conseil municipal du 24 mars 2011. Mme Wermeille souhaitait que le Conseil administratif demande à l'entreprise mandatée pour la confection des repas dans ses restaurants scolaires ainsi qu'aux cuisiniers travaillant dans les EVE de la commune de proposer une fois par semaine un repas végétarien. Nous avons donc sollicité ces partenaires pour connaître exactement ce qui est servi aux enfants. Dans les restaurants, chaque semaine il y a un menu poisson. Les professionnels parlent de « diagonale du poisson » pour expliquer le fait que le jour du poisson est différent chaque semaine. Un deuxième menu ne comporte ni viande, ni poisson. Mme De Haller donne à titre d'exemple deux de ces menus servis du 2 au 6 mai et du 23 au 26 mai :

*Salade verte, fromage et croutons*

*Tortilla aux pommes de terre*

*Courgettes sautées*

*Tartelette au citron*

*Salade verte et radis croque-au-sel*

*Raviolis au parmesan et basilic*

*Coulis de légumes*

*Sauce tomate et autres légumes*

*Salade de fruits*

Il peut arriver que très exceptionnellement, une semaine ne comporte pas ce menu sans viande. Pour les EVE, la Cuisine des Grands-Hutins labellisée Fourchette verte et qui dessert également l'EVE de Pinchat et de la Tambourine organise ses menus de la manière suivante : Un poisson est proposé une fois par semaine, une viande rouge une fois, une viande blanche une fois, un plat complet avec fromage une fois. Le cuisinier propose enfin un plat végétarien à base de légumineuses associées avec un féculent, du tofu ou un plat à base d'œufs. La cuisine de l'EVE du Val d'Arve, également labellisée Fourchette verte, propose chaque semaine un menu poisson et deux menus végétariens comportant par exemple des légumineuses, du fromage, des œufs ou du tofu.

Mme De Haller remercie Mme Wermeille de sa proposition et ses réflexions. Elle est très satisfaite de constater que ses demandes ont déjà pu être réalisées et que nos différents partenaires partagent totalement ces préoccupations qu'elle estime personnellement tout à fait légitimes.

La troisième communication concerne la crèche des Acacias. Depuis de très nombreuses années, les villes de Carouge et de Genève sont partenaires de la crèche des Acacias. Ce partenariat a pour conséquence que la Ville de Genève, à travers sa Délégation à la petite enfance, assure le suivi administratif de cette petite crèche. Chaque année, la Ville de Carouge reçoit une facture correspondant au pourcentage d'enfants carougeois qui la fréquente. La Ville de Genève a été tenue au courant de la réalisation par notre Commune de l'EVE des Épinettes qui ouvrira ses portes courant 2012. Les discussions entre les trois partenaires, soit les deux Communes et le comité de l'association de la crèche des Acacias, avaient abouti au principe d'une gestion commune de l'EVE des Épinettes et de la crèche de Pinchat. En effet, cette manière de procéder fonctionne de manière totalement satisfaisante pour les EVE's du Val d'Arve et de la Fontenette, ainsi que pour les Grands-Hutins et la Tambourine. Compte tenu des grandeurs respectives de l'EVE des Épinettes et de la crèche des Acacias, il était évident qu'il devait revenir à Carouge le soin d'assurer le suivi de ces institutions. Nous avons obtenu d'ailleurs un accord de principe de la Ville de Genève pour que nous lui facturions dès lors les places des enfants "genevois". Le 31 mars, Mme de Haller a appris par un courrier de Monsieur Manuel Tornare la décision de la Ville de Genève de se retirer complètement du partenariat avec la Ville de Carouge, et ceci, dès cet été. Cette décision était immédiatement suivie d'une fermeture du bureau d'information de la petite enfance aux demandes de familles de la Ville de Genève. Ce délai très rapide a donné lieu malheureusement, et Mme de Haller insiste sur le fait que ce n'est aucunement la faute de Carouge, à des informations contradictoires données aux parents.

Les conséquences pour Carouge sont les suivantes : le CIAPE a pris en compte immédiatement les 5 places laissées vacantes par Genève pour la rentrée prochaine pour en faire profiter des familles carougeoises. La Ville de Genève conserve pour ses enfants qui fréquentaient la crèche en 2010-2011 leurs places pour finir leurs parcours jusqu'à leur rentrée scolaire en septembre 2012.

Un gros travail administratif a été mis en route pour donner les réponses adéquates à toutes les questions à traiter portant notamment sur l'adhésion à la CCT intercommunale, les facturations des pensions, l'établissement des salaires.

Mme de Haller souligne que tout est mis en œuvre pour que nous soyons prêts pour la rentrée, ceci grâce à une excellente collaboration entre Mme Battus, directrice de la crèche, M. Findheisen, président de l'association et M. Berthoud. C'est un travail conséquent surtout dans un délai aussi bref.

Concernant enfin l'ouverture de l'EVE des Épinettes, le chantier avance comme prévu et la date de l'accueil des premiers enfants pourra être précisée avant cet été.

## Communications de M. Aebi

La première communication concerne la Tambourine. Afin de faciliter la vie des habitants du quartier de la Tambourine, le Conseil administratif de la Ville de Carouge a demandé au service travaux, voirie et environnement de réaliser rapidement diverses interventions dans le périmètre Batelle - Tambourine, sur des parcelles privées, appartenant à l'État de Genève.

Ces interventions ont été commandées à l'entreprise Lansaue-Sautaux SA et ce chantier a débuté le lundi 11 avril 2011. Des cheminements piétonniers en matière argilocalcaire ont été créés en lieu et place des tracés naturels creusés par le passage des riverains dans les pelouses. L'engazonnement des accotements et des cheminements est en cours et sera terminé pour Pâques et diverses clôtures ont été réfectionnées. L'entreprise est actuellement en train de réaliser une aire pour l'entreposage des conteneurs des immeubles du quartier (pour la levée des ordures par la voirie) à l'entrée du chemin de la Tambourine. Sous réserve des conditions météorologiques, ces travaux seront terminés à fin avril 2011. L'ensemble de ces interventions ont été estimées à CHF 65'000.- et sera refacturé à l'État de Genève.

La deuxième communication concerne les aménagements du secteur de Montfalcon. L'étape n°1 est en train de se terminer, à savoir la séparation des eaux usées et pluviales le long de la place d'Armes côté pair de l'avenue de la Praille dans son tronçon Dalphin /Montfalcon ainsi que la création d'une nouvelle déchetterie enterrée. Ces aménagements seront terminés dans les deux à trois prochaines semaines. L'étape 2, une des plus importantes, va débuter en mai. Il s'agit aussi de la séparation eaux usées / eaux pluviales, la mise en place de la conduite de chauffage à distance et les aménagements urbains comprenant notamment la plantation d'arbres sur la rue Montfalcon dans le tronçon Débridée/Praïlle. Ce tronçon de route sera fermé à la circulation, à l'exception des riverains, des véhicules d'urgence et des services de voirie. Des déviations seront mises en place en amont. Ces mesures seront appliquées avec la DGM car c'est l'organisme faîtière et les services des entreprises sur place et les services de la commune. Ce tronçon sera terminé pour le mois de décembre.

La troisième communication concerne la campagne « vrai ou faux ? ». Depuis le 18 avril, des autocollants ont été placés sur le territoire de la commune invitant les passants à participer au grand concours vrai-faux organisé à l'occasion du 225e anniversaire de la ville de Carouge. Ce grand jeu-questionnaire souhaite transmettre l'histoire de manière innovante, interagir avec la population et inciter les nouvelles générations à mieux connaître leur ville. Une première vague de 20 autocollants pose des questions historiques, sportives, culinaires en lien avec notre commune. Deux grands autocollants ont été posés place de Sardaigne et à la place de l'Octroi, ils répertorient tous les lieux où les vingt premières questions se trouvent. Deux autres vagues de questions seront lancées durant l'année, l'une en juillet et l'autre en octobre. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent participer au concours par le biais du site Internet [www.225emecarouge.ch](http://www.225emecarouge.ch) jusqu'au 31 janvier 2012 et gagner un voyage en Sardaigne. Parallèlement, le poster qui explique cette campagne vous est distribué ce soir pour consultation et pour promouvoir ce concours et inviter la population à y participer. Finalement, une conférence de presse aura lieu le 9 mai avec pour thème le Printemps Carougeois, Carouge en fête et ce concours. Le dernier numéro de "Carouge" comporte déjà une information. Une fois le concours terminé, les autocollants seront retirés. Il n'y a aucun effet nocif pour l'environnement.

La quatrième communication concerne la question de Mme Molinari au Conseil municipal du 17 février 2011. Mme Molinari souhaitait rappeler qu'elle attendait une réponse à sa question écrite de février 2008, par rapport aux particules fines. Mme Molinari demandait au Conseil administratif d'étudier le plus rapidement possible toutes les mesures pouvant contribuer à limiter à court terme les émissions lors des pics de pollution et également d'étudier toute action pouvant contribuer à améliorer durablement la qualité de l'air et les modalités de mise en œuvre de ces mesures. M. Aebi a des éléments de réponse qu'il remettra à la fin de la séance en main propre.

Carouge est sensible à ces pics de pollution. Une séance organisée avec les services de la Ville de Carouge et le Service cantonal de protection de l'air s'est tenue le 10 mars 2008 et un plan de mesures a été proposé avec comme axes de travail :

- Limitation du trafic individuel
- Limitation du stationnement
- Poursuite de la promotion de la mobilité douce
- Assainissement du parc de chauffage
- Promotion du chauffage à distance
- Politique d'achats de produits peu polluants et de véhicules propres pour l'administration
- Sensibilisation de la population aux dangers des polluants et incitation à la mobilité douce

Dans ce contexte, la commune avait conclu de :

- Lister les chaufferies à assainir
- D'établir un cadastre des entreprises à risque au niveau de la pollution de l'air
- De poursuivre la collaboration avec les TPG
- D'aménager un réseau d'espaces publics (marquage du réseau cyclable, dépliants sur les possibilités de transport durable à Carouge, etc.)

Depuis, la mobilité est un des axes majeurs de l'Agenda 21 communal. Des zones 20 et 30 ont été réalisées, une semaine de la mobilité douce est organisée chaque année, des opérations à l'intention des habitants (bons de réduction pour abonnement TPG, cours écodrive, essais Mobility, Carougeroule et essais de VAE...) sont régulièrement faites. Un plan de mobilité interne et interentreprises aux Acacias est en cours.

Sur les autres axes de travail, le chauffage à distance est privilégié dès que possible dans nos aménagements, plusieurs chaufferies ont été changées et des informations sont communiquées auprès des entreprises et régies sur ces problématiques lors des ateliers synergies ou d'autres opérations ponctuelles.

Pour répondre à Mme Molinari, le Canton communique par divers biais sur les jours de dépassements des limites de pollution de l'air. Nous pourrions effectivement relayer cette information plus spécifiquement pour nos habitants sur le site internet ou via la page Facebook. Toutefois, il est difficile de réagir dans un si court laps de temps et d'avoir nous-mêmes l'information à temps.

Mme Molinari remercie M. Aebi.

La cinquième communication concerne une réponse à la question écrite de M. Baertschi, posée lors du Conseil municipal du 24 mars 2011 : abus dans la mise à disposition de terrasses pour l'établissement le "Point Bar".

*Le "Point Bar" a fait une demande d'occupation du domaine public selon les dispositions en vigueur.*

*Sauf opposition du Scm, il n'y pas de raison que la Ville de Carouge s'oppose à cette autorisation plutôt qu'à d'autres puisque cet établissement remplit les conditions d'octroi de ladite autorisation.*

*Toutefois, des vérifications seront effectuées, aux heures de police, pour déceler d'éventuelles infractions.*

*Espérant avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.*

M. Aebi précise encore que des contrôles sont régulièrement faits, jusqu'à présent les règles concernant les établissements publics sur le territoire de la commune sont respectées. Il remet la réponse à M. Baertschi.

M. Baertschi n'est pas satisfait de cette réponse. Il habite dans le secteur et discute avec les riverains. Les terrasses sont une chose, mais mettre à disposition des boîtes de nuit des surfaces extérieures crée, avec la montée de l'alcoolisme à partir de 1 h et 2 h du matin, des situations intolérables. Il reviendra sur cette question.

M. Aebi partage le point de vue du préopinant, mais remarque à son intention que le Point Bar n'est pas une boîte de nuit. Si c'était le cas, il n'aurait pas de terrasse. Il s'agit d'un établissement comme d'autres de la ville et la loi ne permet pas de le sanctionner plutôt qu'un autre pour l'exploitation de sa terrasse.

M. Baertschi note que ce n'est qu'une question terminologique, car il semble pour lui évident que c'est une boîte de nuit. Les gens jouent sur l'ouverture partielle en journée et le soir, et il trouve cela très malhonnête.

M. Aebi relève que les responsables de cet établissement entendront donc cette appréciation.

M. Baertschi maintient son avis.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

La première communication concerne le Bateau de Genève qui nous a envoyé son journal de bord. Il est à disposition des conseillers ou conseillères municipaux s'ils ou elles souhaitent le consulter.

La deuxième communication concerne la Constituante. Suite au dernier Conseil municipal, une motion avait été votée pour demander à la Constituante qu'un nouvel article contre le nucléaire soit rajouté dans la Constitution. La commune de Carouge a adressé une note à la Constituante.

M. le Secrétaire donne lecture de la note :

*Lors de sa séance du 24 mars 2011, le Conseil municipal de la ville de Carouge a adopté à l'unanimité moins deux voix opposées une motion demandant au Conseil administratif de transmettre à la Constituante sa prise de position relative à l'article 160 Énergie nucléaire du projet de constitution. Par l'adoption de cette motion, le Conseil municipal tient à faire part à la Constituante de son souhait de voir l'article susmentionné maintenu dans la formulation de la Constitution actuelle.*

La dernière communication concerne un courrier de l'Association des communes genevoises envoyé aux présidents et présidentes des Conseils municipaux des communes genevoises et qui informe des modifications apportées à la loi sur l'administration des communes. Ce courrier a été distribué en début de séance pour que l'ensemble des commissaires puisse prendre connaissance de ces modifications. Il sera également remis aux nouveaux élus lors de la séance plénière d'information prévue pour le 14 juin 2011.



### **3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas

### **4. PÉTITIONS**

1. Qualité de vie dans le secteur Gabelle/Noirettes/Caroubiers/F. Meunier/Léopard/Av. de la Praille **R**

Cette pétition a été prise en considération le 17 février 2011 et renvoyée en commission des pétitions. Celle-ci s'est réunie le 31 mars 2011 et le rapport a été établi par Mme Budry. La pétition a été renvoyée au Conseil administratif en demandant des mesures à court terme : sens unique, pistes cyclables, renforcement de la modération à 30 km/h avec des radars, des ralentisseurs, élargissement des trottoirs, implication les habitant-e-s du quartier à ces mesures. La commission demande à ce que les autorités prennent langue avec les propriétaires concernant les mesures à prendre pour les parkings et les déchetteries.

Mme Budry n'a rien à ajouter à son rapport.

**Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.**

2. Pour la salubrité et la sécurité dans notre immeuble **R**

Cette deuxième pétition a également été prise en considération le 17 février 2011 et renvoyée en commission des pétitions. Celle-ci s'est aussi réunie le 31 mars 2011 et le rapport a également été établi par Mme Budry. La commission a préavisé que le Conseil administratif informe les membres du Conseil municipal de la séance du 4 mai. Selon les mesures prises par la Fondation HLM, il jugera s'il faut reprendre le débat ou non.

La Présidente demande à Mme Budry si elle souhaite ajouter quelque chose à son rapport.

Mme Budry souhaite s'excuser du rapport un peu long, le sujet a suscité énormément de passions et elle trouvait important de refléter ce débat démocratique.

**La décision de la commission des pétitions est approuvée à l'unanimité.**

### **5. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL 169-2011 P.**

Cette proposition est à l'ordre du jour parce qu'une motion demandant l'élaboration d'un nouveau règlement du Conseil municipal avait été prise en considération le 18 mars 2010 et renvoyée en commission du règlement. Celle-ci s'était réunie le 21 septembre 2010 et il avait été décidé de faire appel à Mme Matthey-Doret pour élaborer un projet de règlement sur lequel le Conseil municipal pourrait se prononcer. Une sous-commission de la commission des règlements comprenant un représentant par parti a décidé d'étudier le projet par Mme Matthey-Doret avec cette dernière, article par article. Cette sous-commission s'est réunie les 1<sup>er</sup> et 10 février 2011 et 1<sup>er</sup> et 17 mars 2011. Par la suite, la commission des règlements s'est réunie à deux reprises le 5 et 12 avril 2011 pour préavisé le projet. Le rapport a été établi par Mme Wermeille. Il établit que le projet de nouveau règlement tel qu'il a été envoyé a été préavisé favorablement par la commission par 8 huit pour et 4 abstentions.

Mme Wermeille n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente rappelle que le Secrétaire général a envoyé un courriel indiquant que le projet envoyé comprenait une modification. L'article 82 concernant les commissions réunies a été supprimé, car il posait problème avec la LIPAD. En effet, la loi stipule qu'il n'est pas possible

de réunir une commission plénière à laquelle assisteraient tous les conseillers municipaux sans que le public soit également présent. Il est néanmoins précisé que cela n'empêche pas la tenue de plusieurs commissions, de plus les conseillères et conseillers municipaux sont libres d'assister en tant qu'observateurs à toutes les commissions du municipal.

**Cette proposition est prise en considération à l'unanimité.**

Vu le nombre de commissions réunies, le bureau propose la discussion immédiate. Pour la discussion, la Présidente propose de donner en premier lieu la parole aux personnes souhaitant s'exprimer sur le projet d'ensemble. Ensuite, le projet de règlement article par article sera passé en revue pour voir s'il y a des amendements. Enfin, le Conseil municipal passera au vote de l'ensemble du projet.

M. Buchs sait gré aux conseillers municipaux pour le travail réalisé sur la proposition du PDC. Il remercie également Mme Matthey-Doret de son travail pour ce nouveau règlement. Le PDC est heureux de constater que les propositions faites dans le projet de règlement, comme la définition des indépendants, la meilleure définition des initiatives des membres du Conseil municipal et des prérogatives du Conseil municipal de la présidence ont été maintenues dans ce règlement moderne, simple à utiliser et clair.

M. Baertschi a également participé aux travaux de la commission. Il observe qu'il y a eu un toilettage, notamment concernant la LIPAD. Au niveau des communications faites par le Conseil administratif et le bureau du Conseil municipal, il y a toujours la possibilité d'intervenir. Ce point ne devrait à son sens pas être supprimé. Il soulève aussi qu'il était possible de poser des questions orales en cours de séance et demanderait un amendement.

M. Montessuit note que la sous-commission et Mme Matthey-Doret ont fait un énorme travail. Le résultat est un excellent règlement. En revanche, au niveau de la dernière commission des règlements, certains points sont restés en suspens et auraient mérité un traitement plus approfondi en commission ou en sous-commission. L'ensemble du règlement manque donc d'aboutissement et ne le satisfait pas pleinement.

La Présidente propose de passer en revue article par article le règlement. Elle appelle les articles et demande aux commissaires de se prononcer s'ils ont un amendement.

M. Baertschi propose qu'on remplace : un membre du Conseil municipal, auteur de la question orale dépose sur le bureau du Président au plus tard au début de la séance. Il pense qu'il faut laisser la possibilité de pouvoir déposer avant le point des questions orales. En commission, une majorité était d'un autre avis mais il demande qu'on vote en plénum sur cette question.

La Présidente demande la formulation de l'amendement.

M. Baertschi propose que les questions orales puissent être déposées au plus tard au début du point 7 qui correspond à celui des questions.

La Présidente souligne que dans l'hypothèse d'une modification de l'ordre du jour, il conviendrait de parler du « point des questions ».

M. Baertschi est d'accord.

La modification proposée est donc : le membre du Conseil municipal auteur de la question orale la dépose sur le bureau du président au plus tard au début du point « questions » de l'ordre du jour.

M. Morex rappelle que la commission des règlements a majoritairement refusé l'amendement proposé par M. Baertschi parce qu'en l'acceptant, on est en porte à faux

avec le chapitre 3, art. 13 « tout sujet de correspondance ne peut pas faire l'objet de débat ». Dès lors, s'il est permis aux conseillers municipaux de déposer des questions orales jusqu'au moment des questions orales à l'ordre du jour, c'est un moyen détourné de poser des questions qui reviennent sur la correspondance. Il observe en outre qu'habituellement, les questions orales posées par les conseillers municipaux sont des questions posées par les concitoyens ou concitoyennes. Un conseiller municipal arrivant en séance sait pertinemment quelle question orale il veut poser, et n'a nul besoin d'attendre le point de l'ordre du jour pour la déposer sur le bureau, d'où le refus de l'amendement par la majorité de la commission des règlements.

M. Baertschi note qu'effectivement, les deux choses sont liées : ne plus pouvoir s'exprimer au moment des communications du bureau du Conseil municipal ou des communications du Conseil administratif, et qu'il n'y ait plus la possibilité de poser des questions orales. Il lui semble que cela revient à museler le Conseil municipal, et qu'il conviendrait alors d'envisager de modifier l'article 13.

La Présidente note que lorsqu'elle a appelé l'art. 13, nul n'a proposé d'amendement. Elle met aux voix l'amendement.

**L'amendement de M. Baertschi, soit la modification de l'art. 42, alinéa 1 de la façon suivante : « Le membre du Conseil municipal auteur de la question orale la dépose sur le bureau du président au plus tard au début du point « questions » de l'ordre du jour. », est refusé par 20 contre, 5 oui et 3 abstentions.**

La Présidente appelle les articles suivants.

M. Buchs a un amendement à l'article 85, il propose à l'alinéa 4 « les membres du Conseil municipal peuvent assister aux séances des commissions en tant qu'auditeurs, sans droit de vote, ni droit de parole, ni jetons de présence à l'exception de l'auteur de la proposition traitée qui reçoit un tel jeton. » Il considère qu'en commission, tous les partis sont représentés, il n'est donc pas nécessaire que certains s'expriment en plus sur un sujet. La personne qui a présenté une motion ou une résolution peut naturellement s'exprimer, mais l'expression de membres observateurs peut augmenter la durée des commissions, cela ne lui semble pas logique.

M. Schmutz trouve une telle proposition inacceptable. Si des membres du Conseil municipal viennent assister à une commission sans en être membres, c'est justement pour participer à un débat. Il admet qu'ils n'aient pas le droit de vote ou de jeton, mais leur droit d'expression est fondamental.

M. Maulini ajoute qu'il y a la possibilité pour les conseillers de siéger comme indépendants. Les bâillonner ne ferait aucun intérêt.

La Présidente remarque à son intention qu'il y a de toute façon un article spécifique sur les indépendants à l'art. 87.

M. Baertschi pense que cette mesure aurait pour effet de rallonger les séances du Conseil municipal : les conseillers n'ayant pas pu s'exprimer en commission le feraient en Conseil municipal.

**La proposition d'amendement de M. Buchs, soit la formulation, art. 85, al. 4 « Les membres du Conseil municipal peuvent assister aux séances des commissions en tant qu'auditeurs, sans droit de vote, ni droit de parole, ni jetons de présence à l'exception de l'auteur de la proposition traitée qui reçoit un tel jeton. » est refusée par 23 contre, 4 pour et une abstention.**

Pour la logique, M. Buchs fait la même observation pour l'art. 87 pour les indépendants, partant du principe qu'un indépendant doit assumer son statut d'indépendant et ne pas avoir de droit de parole, comme au Grand Conseil.

M. Schmutz rappelle à M. Buchs que nous ne sommes pas au Grand Conseil. Sa proposition lui paraît antidémocratique.

M. Richard rappelle que ce point est régi par la LAC, qui donne ce droit à tous les membres du Conseil municipal. Le Conseil municipal est le lieu de la parole, ce droit ne peut être supprimé.

**La proposition d'amendement de M. Buchs pour l'ajout de « ni droit de parole » après « droit de vote » est refusé par 23 contre, et 4 pour.**

La Présidente appelle les articles suivants. Il n'y a pas d'amendements, le règlement n'a donc pas été amendé.

**Le règlement du Conseil municipal est adopté par 26 pour et 2 abstentions.**

#### **6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE 171-2011 P.**

Mme De Haller annonce que le Conseil administratif a le plaisir de soumettre pour approbation le nouveau règlement du cimetière. Il a été présenté lors de la commission des règlements du 17 mars. Les commissaires ont donné un préavis favorable à l'unanimité. Des changements mineurs ont été apportés au texte suite aux observations du Service de surveillance des communes, notamment sur la responsabilité communale, la distinction de culte ou autre et la distance entre les fosses. Par ailleurs, des modifications de tarif des concessions ont été apportées suite à une étude comparative avec les communes suburbaines et Genève. Les tarifs proposés se trouvent ainsi proches de ceux pratiqués à Onex et Lancy.

La Présidente rappelle que la commission des règlements s'est réunie pour traiter de ce sujet le 17 mars 2011, le rapport a été établi par Mme Vaucher. La commission était favorable à l'unanimité au présent projet.

**Le nouveau règlement du cimetière est adopté à l'unanimité.**

#### **7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT L'OCTROI D'UNE ALLOCATION UNIQUE D'ENCOURAGEMENT À L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DE LA VILLE DE CAROUGE 172-2011 P**

Mme De Haller indique que les conseillers municipaux ont reçu le texte de la délibération suite à la motion adoptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2010 sur l'aide unique pour les familles carougeoises. Vu l'invite de cette motion faite au Conseil administratif d'étudier la possibilité de remettre à chaque famille un chèque unique de 200.- par enfant de moins de 25 ans, il a paru nécessaire de penser à des critères étudiés par Mme Matthey-Doret pour définir le champ d'application, les bénéficiaires et cibler de façon plus concrète le principe même de cet octroi. Mme Matthey-Doret a également préparé un projet de règlement énonçant les conditions et les modalités pour la mise en œuvre de cette allocation. Les critères et ce règlement sont inclus dans la délibération, Mme De Haller invite les conseillers à la consulter et à y réfléchir.

**La prise en considération de ce projet est approuvée à l'unanimité.**

Le bureau propose un renvoi en commission des finances, la Présidente ouvre le tour de préconsultation.

M. Paparou demande quel est le statut d'une délibération en Conseil municipal. Est-elle publique dès le moment où le conseiller municipal reçoit cette délibération ? En fonction de la réponse, il posera éventuellement une question.

La Présidente répond que l'ordre du jour est public, au même titre que les documents disponibles.

M. Paparou observe qu'une délibération peut être reçue avant même de recevoir un ordre du jour. C'est le cas de la présente délibération.

La Présidente pense que dès la publication de l'ordre du jour, les documents associés devraient être publics.

M. Paparou n'a donc pas de commentaires. Il ressent un certain malaise quand il reçoit une délibération et que le lendemain même, on peut lire des débats dans les blogues de la Tribune avant même qu'une commission se soit saisie du sujet. Il voit là une sorte de rapt d'une délibération par certains groupes de ce Conseil municipal, et il est choqué que les conseillers municipaux saisis d'une délibération ne puissent pas en discuter sereinement, car elle fait déjà l'objet d'une levée de boucliers ou traînée de poudre tous azimuts. Il trouve ce procédé peu démocratique.

Mme Donnet aimerait que les commissaires s'interrogent sur les montants occasionnés par le traitement de cette allocation pour les enfants et les jeunes. Les montants accumulés lui paraissent assez importants, elle voudrait qu'ils soient mis en parallèle avec l'intérêt de donner à toutes les familles, qu'elles en aient besoin ou non, un chèque de CHF 200.-.

M. Buchs souhaiterait que la commission puisse présenter une autre façon d'envoyer ce bon, il lui semble que les CHF 66'000.- demandés sont bien trop élevés. Il voudrait entendre à ce propos les motionnaires.

Mme Stebler comprend que la motion était partie d'un bon sentiment, mais elle a relu le dossier, les frais administratifs et l'ensemble ont un coût important. Lorsque ce problème avait été abordé, plusieurs commissaires avaient demandé que la commission des finances se penche sur la gratuité de certains services. Son groupe avait par exemple proposé l'ouverture de la piscine gratuitement un mois pour les familles ou les enfants. Elle pourrait se décliner sur les sports ou les cours. Ceci permettrait de simplifier les choses du point de vue administratif et de diminuer les frais.

M. Walder désire que les commissaires s'interrogent sur la pertinence de ces chèques par rapport à certaines activités culturelles dont les montants vont bien au-delà de ce chèque (conservatoire, etc.) et qu'ils s'interrogent sur l'impact sur la durée. Il faudrait s'interroger sur les années suivantes. S'agit-il de faire un cadeau ou de promouvoir sur le long terme les activités culturelles et sportives auprès des jeunes ?

En réponse aux propos de Mme Stebler, M. Richard signale que la commission doit s'interroger sur l'efficacité de la mesure directe individuelle par rapport à la mesure indirecte toujours prônée par la commune. Il pense qu'une telle somme investie de façon indirecte au travers des associations aidera bien plus que ce saupoudrage plus ou moins saugrenu qui nécessite des difficultés de mise en œuvre administrative. Pour ce qui est des bénéficiaires, il semblerait suivant le règlement tel que proposé que la demande sera difficile à faire pour les familles qui ont peu l'habitude de ce type de démarche. D'autres façons de faire lui paraissent donc plus intéressantes et plus collectives.

M. Gevisier est contre l'arrosage systématique. Il préférerait que les familles vraiment dans le besoin soient ciblées, voire que l'aide soit augmentée à CHF 400.-.

M. Baertschi rebondit sur les propos de M. Walder concernant les types de formation. En matière de formation culturelle et sportive, il y a de nombreux cours, il en est de même dans les clubs. Pour une famille, il peut être très coûteux de financer ces activités. La commission devra donc clarifier de quelles activités il s'agit.

M. Schmutz explique que le champ de subvention s'étend de l'âge de 4 mois à la veille du 25e anniversaire, ce qui veut dire que les gens seront subventionnés pendant 25 ans à Carouge. Il recommande aux commissaires de se pencher sur la question du cercle des bénéficiaires. Le projet de règlement prévoit en son article 9 que le montant de l'allocation est de CHF 200.- quelle que soit la situation financière. Il demande aux commissaires de se pencher sur un autre modèle, car effectivement, la situation financière doit intervenir pour octroyer une aide publique. Selon lui, il y a une multitude de barèmes dont la commission peut s'inspirer.

M. Barthassat informe les commissaires que la motion a déjà été votée, il ne s'agit donc pas de la refaire, mais de commenter le règlement.

M. Morex signale pour ce qui est de « l'arrosage systématique », que pour les abonnements de tram, les revenus des parents n'ont pas été consultés. Il demande donc aux commissaires de bien se pencher sur le problème.

La Présidente propose d'interrompre la séance quelques instants pour organiser la projection des comptes qui font l'objet du point suivant à l'ordre du jour.

## **8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2010 173-2011 P**

M. Nobs va procéder à la présentation des comptes rendus 2010 de la Ville de Carouge en lien avec les délibérations 173-2011 et 174 inscrites à l'ordre du jour.

Les principaux chiffres de ces comptes sont CHF 92'181'910.-- aux revenus, CHF 72'725'153.-- de charges de fonctionnement et CHF 8'842'986.- d'amortissement du patrimoine administratif, soit un total de charges de CHF 81'568'139.--. Le bénéfice net est de CHF 10'613'771.--.

Les investissements nets se montent à CHF 23'545'000.--. L'insuffisance de financement pour les investissements se monte à plus de CHF 4'089'000.--. Si l'on compare avec les revenus de l'année précédente, il y avait CHF 98'000'000.-- de revenus au compte rendu, CHF 86'000'000.-- avaient été budgétés pour 2010 et désormais on en est en 2010 à 96, 6 millions, soit 1,84 % de variation entre les deux réels et 11% de variation entre le budget 2010 et les comptes rendus 2010. Il ajoute qu'il y a les imputations internes habituelles pour 4,4 millions, ce qui donne des revenus nets de CHF 92'181'000.--.

### *Charges*

Pour ce qui est des charges, il y a 80 millions de charges au compte rendu 2009, 86 millions de charges prévus sur le budget 2010, et l'on arrive à 86 millions de charges au compte rendu 2010. Il y a donc entre le compte rendu 2010 et le budget 2010 0,01 % de variation. Les charges ont donc bien été maîtrisées. Les charges nettes avec les imputations internes atteignent 81,5 millions ce qui dégage l'excédent de plus de CHF 10'600'000.--. Pour ce qui est des charges par nature, il explique que les subventions augmentent à 12 millions, les dédommagements restent à hauteur de 5 millions, les contributions diminuent de 8 à 7 millions, les amortissements augmentent au budget 2011 à 12 millions et les intérêts diminuent, les services et marchandises 25 millions, et le personnel 29 millions au budget 2011. À chaque fois, on est dans le cadre des dépenses budgétaires prévues pour l'exercice 2010. Dans la rubrique du personnel, nous avons une différence de 1,1 million. Il y a CHF 124'000.-- dans la

nature 305, ces CHF 124'000.-- de plus concernent l'engagement d'apprentis et de stagiaires supplémentaires, des renforts temporaires apportés à certains services pour permettre la réalisation de leur mission, des heures supplémentaires pour des remplacements divers, la création d'un demi-poste adapté pour des raisons de santé. Dans le personnel intérimaire, nature 308 figurent CHF 951'000.-- de plus en raison de l'engagement de personnel temporaire à mettre en relation avec le compte d'allocation pour perte de gain pour un montant de CHF 430'000.--. Pour les biens, services et marchandises, on observe un dépassement dans plusieurs secteurs ; CHF 618'000.-- pour les entretiens de route, d'installations sportives et de bâtiments publics. Dans les frais de dépassement divers, des sinistres qui n'ont pas été remboursés pour CHF 26'000.--, des actes de vandalisme que l'on ne souhaite pas budgéter pour CHF 94'000.--, les gratuités de piscine (Pervenches, CHF 28'000.-- et Fontenette, CHF 27'000.--), pour la patinoire et pour des charges sur les exercices précédents, CHF 116'000.-- et CHF 11'000.-- pour l'administration et la communication. Toujours dans la nature 31, à la deuxième page figurent les honoraires prestations de services : frais de port + CHF 43'000.--, printemps carougeois CHF 60'000.--, concert public CHF 14'000.--, frais de contentieux CHF 240'000.--, récupération des déchets CHF 150'000.-- et partage CHF 390'000.--. Vu les chutes de neiges abondantes l'hiver dernier, les travaux d'enlèvement de neige ont coûté CHF 216'000.--.

#### *Amortissements*

En ce qui concerne les amortissements, en relation avec les amortissements des délibérations votées il y a des corrections d'amortissements sur les projets terminés, ce qui a une incidence sur le compte de fonctionnement, soit une diminution des amortissements de 1,5 million. La nouvelle péréquation est équivalente au budget au niveau des contributions et la rétrocession aux communes françaises est en augmentation de plus de 1 million en relation avec l'augmentation de la fiscalité.

#### *Dédommagements*

Pour les dédommagements, à la nature 35, il y a des frais de perception d'impôts de 3% de la fiscalité en diminution de CHF 137'000.--, en outre, la FASE CHF 91'000.-- de plus, participation au LIAP en ligne avec le budget à CHF 810'000 et les frais de bureautique de l'ACG à + CHF 7000.--.

#### *Subventions*

En ce qui concerne les subventions, on observe des dépassements des subventions ( CHF 238'000.--) au Théâtre des amis, à la Maison de quartier, à l'Aide aux pays en voie de développement et l'association Zanco, et des économies sur d'autres subventions : Fondation du Vieux-Carouge, l'Association des poussins, les Travailleurs sociaux hors murs, les activités sportives, TPG jeunes, intégration des étrangers, fonds de secours, cotisations assurances maladie, aide au logement et aide ponctuelle.

M. Nobs montre aussi une comparaison entre les revenus 2010 par nature et le budget 2010 et le budget 2011. On observe que la taxe professionnelle a bien augmenté par rapport aux prévisions budgétaires, les personnes morales sont aussi en augmentation. Il en est de même pour les personnes physiques bien qu'en moindre degré, elles représentent plus de 52 millions, soit une grosse part des revenus totaux de la commune.

#### *Impôts*

Les chiffres donnent +1,3 million sur les personnes physiques, +1 million sur les personnes morales, on enregistre une légère diminution des impôts sur les chiens, -0,2 million sur le fonds de péréquation et +5,8 millions pour la taxe professionnelle.

#### *Dettes*

Le tableau de la dette indique que celle-ci diminue et est aujourd'hui à environ 18 millions suite à un remboursement récent de 5 millions. La dette représente un peu plus de CHF 1'000.-- par habitant de la commune.

### *Investissements 2010*

23,6 millions d'investissements ont été réalisés en brut, dont CHF 61'000.-- de subventions diverses, ce qui donne un investissement net de 23,5 millions. 119 projets ont été menés en 2010, parmi les principaux, on peut citer la fin du chantier du secteur Jacques-Dalphin, l'acquisition de la parcelle de la rue des Épinettes pour y accueillir l'espace de vie enfantine, la réalisation du demi-groupe scolaire de la Vigne Rouge ainsi que l'acquisition de la parcelle pour sa construction, ou encore la fin des travaux de Grange-Colomb et la construction du centre aéré situé dans le Canton de Vaud. Les investissements correspondent à ce qui avait été budgété, la corrélation entre les investissements projetés et réalisés a été fortement améliorée.

M. Nobs propose d'examiner les deux délibérations reçues en commission des finances.

La Présidente suspend la séance quelques instants puis propose de traiter les points 8 et 9 ensemble.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances, la Présidente demande s'il y a d'autres propositions et ouvre le tour de préconsultation.

À propos de la délibération 174 à la page 5, nature 33-301, M. Papparou pense qu'il manque un 1. Il s'agirait selon lui de CHF 1'896'000.--. Ce 1 devrait être ajouté.

La Présidente précise qu'avant de renvoyer en commission des finances, ces deux projets doivent être pris en considération. La prise en considération des deux projets est mise aux voix.

### **La prise en considération de ces deux projets est approuvée à l'unanimité.**

En l'absence de demandes de parole, ces deux sujets seront abordés en commission des finances.

### **9. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2010 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR 174-2011 P**

La présentation et la prise en considération ont été effectuées au point 8 de l'ordre du jour.

### **10. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DANS LES LOCAUX DES BÂTIMENTS MONTANROUGE-DELAFONTAINE-MAIRIE (MODEMA) 175-2011 P**

M. Nobs explique que ce projet fait suite à plusieurs commissions liées à la réorganisation des locaux de l'administration carougeoise entre la mairie, la maison de Montanrouge et la maison Delafontaine. Un crédit d'études de CHF 259'000.-- est proposé pour financer l'élaboration d'un crédit de construction en vue de la réorganisation de l'administration. Le bureau d'architecte Jean-Marc Compte, désigné, car il a gagné le concours engagé, a fourni le détail des honoraires d'ingénieurs (civil, électricien, chauffage-ventilation sanitaire, sécurité) ainsi qu'une partie frais divers. Le planning proposé par l'architecte est indiqué au dos du document, avec une récapitulation des coûts du crédit d'études.

### **La prise en considération de ce projet est approuvée à l'unanimité.**

Le bureau propose un renvoi en commission des travaux. La Présidente ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier rebondit sur cette proposition en attirant l'attention des commissaires sur l'importance de prévoir ce bâtiment en pensant aux personnes handicapées : accès, seuils de porte, largeur, etc., pour qu'elles puissent se mouvoir aisément dans ces bâtiments.



M. Nobs note à ce propos qu'une attention particulière a été portée à cette problématique dans les trois bâtiments concernés. Il note cependant qu'il s'agit pour l'instant d'un crédit d'étude, il convient d'attendre que le crédit de construction et les plans soient élaborés afin de discuter sur une base concrète.

**11. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE JACQUES-DALPHIN COMPRENANT UN JEU MULTIFONCTION, UN PARCOURS D'ÉQUILIBRE, UN MINI FOOT, LA RÉNOVATION DU SOL SOUPLE DE LA STRUCTURE DE GRIMPE EXISTANTE ET DES PEINTURES DE JEUX AU SOL AINSI QUE LA RÉFECTION DES BARRIÈRES ET DU PORTAIL 176-2011 P**

M. Nobs explique qu'il s'agit cette fois d'un crédit de construction soumis à l'approbation du Conseil municipal pour financer à hauteur de 197'000.-- les installations de jeu prévues dans le préau du collège Jacques Dalphin. Un plan est joint à la délibération et détaille les jeux prévus : toboggan escalier, street basket, et buts de football. Il précise pour ces derniers qu'il s'agit de buts à filet et non de type « cages ».

**La prise en considération du projet est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux, la Présidente demande s'il y a une autre proposition.

M. Prod'hom propose la discussion immédiate, s'agissant d'un petit montant.

**La proposition de M. Prod'hom en faveur de la discussion immédiate est acceptée par 26 pour et 2 abstentions.**

M. Guldemann demande quid des nuisances que ces jeux vont apporter pour les immeubles des rues Ancienne, du Collège et Adolphe Fontanel car c'est un préau d'école et non un terrain de sport.

M. Nobs répond qu'il s'agit d'un remplacement de jeux existants, mis aux normes et modernisés.

M. Prod'hom intercède dans le même sens que M. Nobs. Il invite le Conseil municipal à voter ce budget et espère que ce projet soit réalisé rapidement avant la prochaine rentrée afin que les jeux soient mis aux normes.

M. Monney réagit à la remarque de M. Guldemann. À chaque fois qu'un projet est proposé, M. Guldemann semble se soucier des nuisances sonores. M. Monney pense que les jeunes seront plus tranquilles dans les préaux que dans les allées.

Mme Stebler demande si enseignants et enfants ont été consultés. On lui fait remarquer que c'est indiqué sur les plans.

**La proposition de mise en conformité des installations du préau Jacques-Dalpin est acceptée par 27 pour et 1 contre.**

**12. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SÉISME AU JAPON 177-2011 P**

Mme De Haller explique que cette proposition de délibération fait suite à la résolution votée lors du dernier Conseil municipal pour soutenir la Croix-Rouge à l'œuvre au Japon suite aux terribles événements qui ont secoué le pays.

**La prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate, la Présidente ouvre la discussion.

La proposition du Conseil administratif est approuvée à l'unanimité.

### **13. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

Il n'y en a pas.

### **14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Il n'y en a pas

### **15. MOTIONS**

#### **1. Motion 75 : TSHM R**

Cette motion a été prise en considération le 16 décembre 2010 et renvoyée en commission Jeunesse et social qui s'est réunie le 29 mars dernier et dont le rapport a été établi par Mme Kissling. Ce rapport mentionne qu'en conclusion, les commissaires décident qu'il a été répondu à leurs questions et de ce fait à la motion, toutefois, le rapport note qu'il n'y a pas eu de réponse claire sur l'heure à laquelle les TSHM travaillent et peuvent être atteints par téléphone. Le Conseil administratif doit se renseigner à la FASe.

Mme Kissling n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme De Haller a une réponse à la question des horaires des travailleurs sociaux hors murs. Ils définissent leur cadre horaire, variable en fonction des activités et des périodes selon ce qui suit.

L'activité foot libre a lieu d'octobre à février, les vendredis de 20h à 22h et les dimanches de 16h à 19h sur 22 semaines. La patinoire se tient de décembre à février du mardi au jeudi de 11h à 19h, les vendredis de 11h à 22h et les samedis de 14h à 22h sur 13 semaines. Le projet de réduction des risques liés à l'alcool à la Rue Vautier aura lieu cette année du 20 mai au 25 juin de 22h à 2 h du matin, soit 14 présences en soirée sur 6 semaines. Les présences quartier ont généralement lieu les mardis et vendredis soir de 18h à 22h, voire 23h et parfois jusqu'à 1 h du matin en fonction des rencontres et de la saison. Sur toute l'année, 11 à 12 soirées concert sont organisées avec les groupes des locaux en gestion accompagnée : Botox, Fête de la musique, Low Cost, Tour de plage, entre autres. Ces soirées sous-entendent une présence entre 18h et minuit. L'organisation de ces soirées en collaboration avec les jeunes génère de multiples rencontres avec ces derniers en amont, environ 3 par soirée de 18h à 20h environ. L'action Tour de plage couvre les mois de juillet et août, les vendredis de 13h30 à 19h30, les samedis de 13h30 à 22h et les dimanches de 13h30 à 19h30, soit neuf week-ends.

M. Morex voudrait recevoir un exemplaire de cet horaire.

M. Maulini relève que Mme de Haller a noté que les travailleurs sociaux définissaient eux-mêmes leurs horaires. Il demande si la commune peut émettre des souhaits.

Mme De Haller répond que deux groupes travaillent avec les TSHM, dont un auquel participe M. Berthoud avec le responsable du secteur de la FASe et qui définit très précisément dans quels domaines et actions les TSHM doivent travailler. Il y a également un groupe de pilotage dont elle fait partie ainsi que le président de la FASe et son directeur. Ce groupe reçoit les travailleurs sociaux trois fois par an pour leur donner des lignes politiques de la ville de

Carouge. Ils ne sont donc pas complètement livrés à eux même. Ces TSHM travaillent en toute intelligence avec les jeunes qu'ils doivent rencontrer et avec leurs supérieurs hiérarchiques.

Mme Kissling revient sur le procès-verbal, il lui semble qu'elle a mal dit le nom de M. Torti. Elle souhaiterait être excusée auprès de lui.

**La proposition de considérer que cette motion a été répondue, compte tenu des réponses apportées ce soir par Mme De Haller, est acceptée par 27 pour et 1 abstention.**

## **2. Motion 67 : locaux pour les jeunes R**

Cette motion a été prise en considération le 14 octobre 2010 et renvoyée en commission Jeunesse et social qui s'est réunie le 29 mars, et dont le rapport a été établi par Mme Kissling. Selon ce rapport, les commissaires proposent les lieux suivants pour les jeunes : le parc Cottier, le boulodrome et de renvoyer la motion au Conseil administratif qui doit étudier la faisabilité de la chose et un inventaire des lieux possibles.

Mme Kissling n'a rien à ajouter à ce rapport.

Mme Stebler remarque que lors de cette présentation d'une salle dévolue aux jeunes carougeois et des alentours, M. Berthoud et les TSHM ont été reçus. À cette occasion, il a été constaté que Carouge est une ville de plus en plus jeune, pourtant les jeunes ont de moins en moins d'endroits publics pour se réunir. Les TSHM ont noté que parfois, les gens appelaient la police pour déloger ces jeunes où qu'ils soient. Les TSHM trouvaient cela assez grave. La commission s'est donc demandé comment créer des endroits bon marché où ils puissent se réunir. Un abri a été proposé au parc Cottier ou au boulodrome. La commission a aussi pensé que dans le prochain budget devrait prévoir un poste supplémentaire TSHM. Elle ajoute que la ville doit faire preuve de tolérance à l'égard de ces jeunes. Certes ils font parfois du bruit, mais il faudrait veiller à ne pas les chasser, car ils n'ont pas où aller en raison des barrières devant les écoles, de la fermeture des parcs, des codes aux entrées des immeubles. Elle souhaiterait que ces aspects soient pris en compte.

M. Buchs revient sur la demande de réfléchir avec d'autres communes, notamment Lancy. Il faudrait avoir une véritable salle et non seulement des abris. Un local multicommunal pourrait réunir les jeunes de plusieurs communes.

M. Voignier réagit aux propos de Mme Stebler. Les TSHM n'ont pas dit qu'il était regrettable de renvoyer les jeunes, mais qu'il était regrettable de ne pas avoir de lieu pour qu'ils soient libres de se rencontrer. Ils ont aussi jugé inacceptable le réel irrespect des lieux utilisés par les jeunes au détriment de locataires et de carougeois qui eux aussi occupent ces lieux.

Mme Donnet remarque, concernant les locaux, que les lieux importants pour les jeunes ont été fermés au fil des années, comme Artémis ou la Parfumerie. Elle souhaiterait que les politiques fassent le relai auprès des députés pour envisager la réouverture de lieux ou pour en remettre à disposition des jeunes.

Mme Budry souligne que les TSHM ont bien dit que l'immense majorité des jeunes carougeois ne posaient pas de problèmes, en revanche il existe une minorité fragile. Cette minorité risque d'augmenter en raison du manque de places de formation. Elle salue l'effort de la commune de créer des places d'apprentissage. Les jeunes doivent être aidés à s'insérer dans le monde du travail et dans la société des adultes. Mme Budry pense qu'il est important que la commune donne un message clair aux jeunes générations.

M. Barthassat note que c'était le but de la motion PDC. Tous sont d'accord par rapport à ce qui se passe sur les jeunes, et il faut prendre des initiatives pour trouver des lieux peu onéreux pour eux. Il y a certainement des collaborations possibles avec la ville de Lancy.

M. Juget rappelle qu'il y a le Clos de la Fonderie, route de Saint-Julien il y a également un bâtiment qui est toujours vide, pourtant la lumière est toujours allumée !

**La motion demandant au Conseil administratif d'étudier prioritairement la possibilité de création d'un lieu de rencontre en partenariat avec les communes de Veyrier, Troinex, Bardonnex et Lancy avec la précision d'étudier également la faisabilité de lieux tels le boulodrome et le parc Gautier, et faire un inventaire des lieux de la commune est acceptée à l'unanimité.**

### 3. Révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage

Cette nouvelle motion porte sur la loi fédérale sur l'assurance chômage, entrée en vigueur le premier avril 2011. La Présidente demande à M. Monney s'il souhaite que ce projet soit porté à l'ordre du jour. C'est bien le las.

M. le secrétaire donne lecture de la motion

*« Motion au Conseil municipal du 14 avril : 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage, LASI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril*

*Considérant que cette nouvelle loi concernera plus de 2300 chômeurs à Genève dont 800 à 900 qui devront faire appel à l'assistance social, considérant que ces mesures toucheront plus particulièrement les jeunes et les seniors, que le taux de chômage sur la commune de Carouge est l'un des plus élevés du Canton, que les Genevois avaient voté à plus de 60 % contre la révision de la LASI, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire le point sur la situation sur notre commune et de voir dans quelle mesure la commune pourrait soutenir les chômeurs en fin de droit par des aides ponctuelles. »*

Cette motion est signée par les Socialistes, les Verts et le parti Radical.

La prise en considération de cette motion est acceptée à l'unanimité.

M. Monney aimerait que cette motion soit renvoyée en commission sociale. Il n'y a pas d'autres propositions.

Tour de préconsultation

M. Morex reconnaît les bons sentiments qui animent cette motion, mais aimerait que les commissaires se penchent sur certains problèmes. Il craint qu'elle ne soit anticonstitutionnelle par rapport au droit fédéral. Le peuple suisse a voté une loi, et il faut savoir accepter les défaites. Il ne pense pas que ce soit une bonne solution. Si la commune de Carouge aide les chômeurs, cela ne fait que repousser le problème de six mois. Au contraire, ils doivent être incités à trouver du travail. Il demande aux commissaires de bien se pencher sur ces problèmes.

Mme Stebler note que la commission sociale pourrait se pencher sur la gratuité de certaines activités culturelles en fin de droit, car il y a à ce moment une forte diminution des indemnités.

M. Walder rappelle la motion qu'il avait présentée il y a quelques mois demandant à favoriser l'engagement au sein de la commune et des entreprises carougeoises des chômeurs et chômeuses en fin de droit. Cette motion avait été renvoyée au Conseil

administratif. Si des mesures ont déjà été prises, il proposerait que le Conseil administratif présente ce qui a été fait durant cette commission. Dans le cas contraire, il propose d'aborder dans le cadre de cette commission cette motion qui comprend le mot « soutien » au sens large.

M. Monney abonde dans le sens du préopinant. Il ajoute que M. Morex n'a pas bien lu la demande faite au Conseil administratif de faire le point de la situation et de voir *en quelle mesure* la commune peut aider ces chômeurs. Il peut s'agir d'une aide administrative par exemple.

M. Voignier rejoint M. Walder dans son idée de discuter aussi de la motion pour l'engagement des personnes au chômage à Carouge. Il souhaiterait savoir s'il existe un groupe d'entreprises carougeoises ou un représentant, elles pourraient être reçues lors de cette commission pour promouvoir l'emploi de ces personnes au chômage.

Mme Budry trouverait intéressant de faire un recensement de ces chômeurs et chômeuses en fin de droit pour mieux cerner le problème.

M. Baertschi signale qu'il existe des services cantonaux pour le placement des jeunes et des chômeurs, mais la commune a créé une structure emploi-jeunes. Une réflexion parallèle pourrait être engagée concernant les chômeurs, car ils n'ont pas seulement besoin d'une aide matérielle, mais aussi d'une orientation psychologique par exemple.

## **16. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **17. QUESTIONS**

### **Questions écrites :**

Il n'y en a pas.

### **Questions orales :**

#### **M. Barthassat : emplois ville de Carouge.**

Selon M. Barthassat, il semblerait que le service des ressources humaines de la ville de Carouge défavoriserait les candidatures des personnes habitant Carouge lors d'offres d'emploi. Il demande à savoir si cela est vrai, si c'est non, tant mieux, si oui pourquoi, et sinon, comment peut-on le vérifier.

Mme De Haller répond que l'on peut bien sûr imaginer que le Conseil administratif a pris soin de demander aux ressources humaines de ne surtout jamais engager de Carougeois. Cela va de soi, c'est un des critères de choix et de sélection. Si M. Barthassat tient à avoir une liste des lieux d'habitation des personnes, elle n'est pas certaine que dans la confidentialité des engagements dans le cadre d'une entité publique, on puisse communiquer ce genre d'informations. Si cela est possible elle le fera volontiers.

#### **M. Gevisier : affichage**

M. Gévisier aimerait des explications sur l'affichage politique de la gauche. Il n'a jamais dit quoi que ce soit sur un parti adverse. Il insiste sur le fait que sa question s'adresse à toute la gauche.

La Présidente lui rappelle qu'en vertu de l'article 30, une question orale s'adresse au Conseil administratif sur tout sujet de son ressort. Elle cède la parole à l'un ou l'autre Conseiller administratif.

Mme de Haller observe qu'il s'agit d'affichage sauvage. Le Conseil administratif n'a strictement rien à ajouter.

La Présidente retient que le Conseil administratif prend note de la question.

### **M. Voignier : jobs d'été pour les jeunes**

M. Voignier a été interpellé par des parents carougeois qui avaient proposé que leurs enfants travaillent en jobs d'été à la Ville de Carouge l'année passée. Leurs candidatures n'ont pas été retenues mais on leur a dit qu'ils avaient plus de chances d'être engagés en postulant une deuxième fois l'année suivante. Ils ont donc postulé à nouveau cette année mais n'ont à nouveau pas été engagés. Ils ont par la suite appris que des personnes qui avaient postulé pour la première fois avaient par contre été prises. M. Voignier demande donc l'établissement d'un règlement clair, qu'on ne donne pas de réponse facile à ces personnes afin d'éviter que des choses arrivent dans la population sans savoir comment les choix ont été faits pour les jobs d'été.

Mme De Haller précise que des critères existent pour le choix des jeunes dans les jobs d'été. Elle ajoute que chaque année il y a de plus en plus de jeunes qui soumettent leur candidature : il y a 4 ans, seulement 30 places leur étaient offertes, alors que cette année il y en a 55. Sur les 200 candidatures reçues, 145 d'entre elles n'ont donc pas été satisfaites. Mme De Haller précise les critères d'octroi : un tiers pour les enfants du personnel, un tiers pour les personnes ayant déjà travaillé au sein de la ville de Carouge, et un tiers n'ayant jamais travaillé au sein de la ville de Carouge. Elle ajoute que, afin d'accueillir le plus grand nombre de jeunes possible, ils avaient réduit, il y a deux ans, à deux sessions maximum par jeunes, alors qu'ils pouvaient dans le passé en faire trois. Une réflexion est en cours quant à la diminution à une seule session par jeune. Mme De Haller précise qu'il y a une totale équité entre le nombre de filles et de garçons qui sont engagés et que toutes les personnes ayant déjà postulé sont prioritaires. Cependant, il peut arriver qu'en ayant déjà postulé deux fois, certains jeunes n'aient pu être pris cette année, mais ils seront pris l'année prochaine, puisque tous ceux ayant postulé trois fois ont été pris cette année. Certains de ceux qui avaient postulé deux fois ont également pu être pris, mais bien qu'il y ait eu des désistements, il n'y avait pas assez de place pour tous les engager. Mme De Haller ajoute qu'ils tentent de prendre également ceux qui postulent pour la première fois, mais qu'il n'y a en général pas assez de places. Elle précise qu'un règlement existe et qu'il est suivi très attentivement par les ressources humaines et qu'ils font de leur mieux, en ayant déjà augmenté de près de 100% le nombre de places.

### **Mme Wermeille : place de jeux EVE Tambourine**

Cette question a été inspirée à Mme Wermeille par le point 11 de l'ordre du jour de la séance, qui concerne le réaménagement du préau de l'école primaire Jacques Dalphin. Le comité des EVEs de la Tambourine et des Grands-Hutins a adressé un dossier au Conseil administratif afin de solliciter l'aménagement de la place de jeux extérieure de l'EVE de la Tambourine. Elle ajoute que la Tambourine a été construite il y a près de 10 ans, que des aménagements très sommaires avaient été faits au niveau de la cour extérieure de l'EVE, et que ces jeux sont maintenant eux aussi obsolètes et certains même dangereux. Le comité avait formé un groupe de réflexion afin de proposer un aménagement qui a été budgété. Cela fait plusieurs mois que le dossier a été envoyé au Conseil administratif. Par ailleurs, le comité a été très actif, il a cherché des sponsors extérieurs et a déjà trouvé CHF20'000 au travers de la Fondation Wilsdorf. Mme Wermeille précise que son temps de parole est presque épuisé et qu'elle souhaite donc mettre ses dossiers à jour et savoir où en était cette demande.

Mme De Haller répond que la demande n'a pas été mise au budget de 2011, mais que le Conseil travaille activement pour l'intégrer au budget de 2012 et obtenir le nécessaire pour pouvoir installer ces jeux. Elle précise que M. Berthoud ainsi qu'une personne en charge de l'urbanisme, qui est une spécialiste des jeux d'enfants, travaillent sur ce projet.

#### **Mme Wermeille : coordinateur d'action envers les aînés**

Mme Wermeille se réfère au poste de coordinateur d'actions envers les aînés à 50% qui a été accepté au budget 2011. Elle aimerait savoir où en est la procédure d'engagement.

Mme De Haller lui répond que la personne en charge a été engagée et qu'elle commencera ses activités à partir du 1<sup>er</sup> juin. Elle ajoute que tout le monde est enthousiaste quant à la personne qui viendra occuper ce poste.

#### **Mme Wermeille : fraises au menu**

Mme Wermeille souligne que c'est la question gourmande, voire acidulée ! A sa connaissance, les fraises valaisannes, pas plus que celles de la région franco-genevoises ne sont pas parvenues à maturité. Elle aimerait connaître la provenance des fraises qui décoraient très généreusement, par ailleurs aussi très esthétiquement, une collation servie en mars suite à une double commission des règlements. Développement durable et conscience écologique obligeant.

M. Nobs ne peut répondre, car il ne se souvient pas de cette agape et n'est pas sûr d'y avoir participé. Il promet d'enquêter et de donner une réponse lors de la prochaine séance.

#### **M. Richard : 225ème**

M. Richard demande si, avant la fin de la législature, il y aurait un rapport du Conseil administratif sur l'état d'avancement du projet, qui expliciterait notamment la situation par rapport aux dépenses budgétées et celles réalisées, aux procédures qui seront mises en œuvre permettant aux habitants de profiter prioritairement des spectacles, et à l'implication réelle des diverses associations carougeoises et des services municipaux. Il lui semble que par rapport à la hauteur de l'engagement budgétaire, un petit rapport officiel fait au sein du Conseil municipal et pas forcément au travers d'un organe politique serait intéressant. M. Richard demande donc au Conseil administratif s'il a l'intention, avant la fin de sa législature, de faire un rapport à mi-distance.

Mme De Haller promet de transmettre la demande à son collègue et pense que le rapport sera disponible à la prochaine séance.

#### **Mme Budry : nouvelles du grand platane**

Mme Budry adresse sa question à M. Aebi. Elle signale que le message « ne coupez pas cet arbre » est inscrit par terre devant le magnifique platane qui se dresse devant l'arrêt de tram « Armes », à l'angle des rues Pont-Neuf et Saint-Victor. Elle ajoute que tout le monde aimerait garder cet arbre, mais il a montré des signes inquiétants le 8 avril au soir, lorsqu'une grosse branche s'est écroulée sans crier gare. Mme Budry est arrivée sur place alors que la branche venait de tomber. La rue avait dû être barrée pendant deux jours, le temps de déterminer la santé de l'arbre. Mme Budry aimerait donc avoir des nouvelles de cet arbre et savoir quelles seront les procédures quand le moment viendra de l'abattre et demande si cette solution a été envisagée.

On signale à Mme Budry que M. Aebi répondra à sa question la prochaine fois.

Mme Budry fait part de son impression qu'une réponse est urgente.

**Mme Donnet: diminution des parkings à vélos sur la place du Marché après les travaux**

Mme Donnet signale que plusieurs cyclistes lui ont dit que depuis les travaux sur la place du Marché, le nombre de places pour deux-roues a diminué. Elle aimerait donc savoir s'il serait possible d'en rajouter afin d'en avoir au moins autant qu'auparavant.

M. Nobs répond qu'il n'y a eu aucune suppression de places de parking deux-roues à la place du Marché, mais que de nouvelles places pour deux-roues sont prévues des deux côtés de la mairie.

Mme Donnet insiste que des Carougeois lui ont signalé que le nombre de places pour deux-roues avait bel et bien diminué sur la place du Marché.

M. Nobs répond que c'est juste, puisque le parking qui se trouvait en face de l'entrée de la mairie sur la place de l'église a été supprimé mais il sera reconstruit en face, très prochainement.

La Présidente lève la séance à 21h00.

Carouge, le 3 mai 2011 /cf